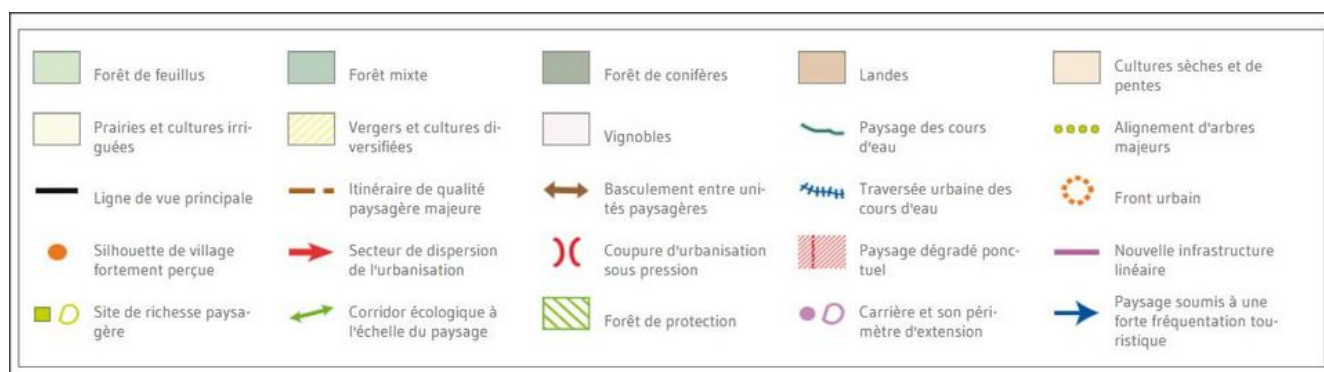


Enjeux paysagers des collines de Vaison

Une identité rurale fragilisée

Le vignoble s'est largement étendu au détriment des autres cultures entraînant une simplification du paysage agricole. Des constructions récentes se sont disséminées sur le territoire au risque de perturber la lisibilité des villages groupés. De nombreux villages ont créé leur zone commerciale ou d'activités, qui nuisent souvent à la qualité des entrées de ville.



Cliquer sur l'image pour avoir un aperçu



Gérer durablement les grandes structures du paysage



Les limites de l'unité sont marquées par les versants des Dentelles, du Ventoux et des reliefs des Baronnies. Les collines secondaires, comme le Pied Redon à Entrechaux ou la colline de Théos à Vaison-la-Romaine, sont aussi des éléments forts du paysage. La conservation de ces boisements est un enjeu écologique et paysager. La mise en place de zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles constitue un outil de préservation du Département, choisi par certaines communes de l'unité (Entrechaux, Faucon, Rasteau).



L'activité agricole se maintient, excepté dans les secteurs où la concurrence avec l'urbanisation est trop importante. La préservation de la diversité des productions est un enjeu fort : la vigne a colonisé de vastes espaces. Des initiatives de valorisation des productions ont été lancées : toutes les communes de cette entité appartiennent aux aires d'Appellation d'Origine Contrôlée «olives noires de Nyons» et «huile d'olive de Nyons» instituées depuis 1994.



Les ripisylves de l'Ouvèze et du Lauzon ont une présence assez discrète, et plus lisible dans le paysage comme un couloir continu ; de ce fait, elles présentent également une moindre valeur écologique. Leur préservation et leur reconstitution sont des enjeux d'avenir. Ces cours d'eau offrent une potentialité pour des cheminements doux, l'accessibilité pour les piétons peut être développée. De nombreux aménagements anti-érosifs ont été réalisés dans les lits et sur les berges de l'Ouvèze et de ses affluents, après les graves inondations de 1992. L'ampleur des dégâts causés par la crue, a imposé le recours à des techniques minérales à l'impact visuel encore perceptible aujourd'hui. Le risque d'inondation reste un enjeu majeur qui passe par la protection des lits des cours d'eau, la reconstitution des ripisylves et le confortement des berges.



Un alignement de platanes est particulièrement notable par son ampleur, à Malaucène le long de la RD 938 : il donne une réelle qualité à l'entrée de ville.

Valoriser les paysages fortement perçus



Aucune voie majeure ne traverse cette unité paysagère.



Le passage vers l'unité paysagère du Plan de Dieu est marqué, à Vaison-la-Romaine, par un resserrement de la vallée de l'Ouvèze. A Malaucène, le passage vers la vallée du Toulourenc est peu marqué dans le relief mais un changement fort du paysage se produit. Au Barroux, le défilé du Gourédon marque un passage entre trois unités paysagères : les collines de Vaison, les Dentelles de Montmirail et l'Arc comtadin. Ces lieux de basculement sont à ménager.

Prendre en compte les enjeux paysager liés à l'urbanisation et aux grands projets



En ville la continuité paysagère et écologique de la traversée des cours d'eau doit être préservée, et la qualité de la façade urbaine affirmée. A Vaison, l'Ouvèze constitue une structure majeure du paysage urbain.

-  La perception d'un bourg s'appuie sur la qualité du front urbain, la forme de sa silhouette et la qualité de ses entrées. L'extension urbaine doit prendre en compte ces éléments. La proximité du front urbain avec une autre structure paysagère majeure (cours d'eau, versant boisé) doit encourager à une prise en compte spécifique : comme à Roaix avec l'Ouvèze.
-  Plusieurs villages perchés ont, jusqu'à présent, pu maintenir l'intégrité de leur site et les perceptions qu'on a de leur silhouette : le Crestet (le village est un site inscrit), Entrechaux, Puyméras, Faucon... Il s'agit de maintenir cette qualité dans la durée.
-  Une pression urbaine se fait sentir à Vaison et dans les villages environnants. Elle est d'autant plus sensible que dans ce pays de collines, de nombreuses constructions neuves s'implantent en position fortement visible sur les versants ou les crêtes. L'urbanisation diffuse tend à déstructurer les villages anciens groupés et entraîne une large consommation de l'espace agricole.
-  L'étalement urbain conduit à créer un continuum urbain entre certains bourgs, effaçant des frontières historiques et paysagères. Entre Vaison-la-Romaine et Saint-Marcellin-lès-Vaison, les extensions urbaines risquent de diminuer la lisibilité du paysage.
-  Les entrées de Vaison sont banalisées par des zones commerciales et d'activités. En direction de Saint-Romain en Viennois, les surfaces commerciales s'étendent en bord de route sur un très long linéaire. Le Conseil général de Vaucluse a lancé une Charte de qualité des parcs et quartiers d'activités économiques pour une stratégie économique inscrite dans un développement durable et partagé. Il s'agit de permettre l'accueil et le développement des entreprises dans des quartiers de qualité, favorables à l'emploi et à la préservation de l'image et de l'attractivité du Vaucluse.
-  La source du Groseau à Malaucène offre un lieu de fraîcheur et de repos avant l'ascension du versant nord du mont Ventoux. C'est un lieu de fréquentation importante à certaines saisons : un projet de requalification de ce site est proposé dans le schéma d'interprétation du Mont Ventoux, élaboré par le Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux.

Préserver les sites de richesse paysagère ou écologique

-  Cette unité paysagère compte plusieurs sites protégés dits « classés » : la source du Groseau et le château d'Entrechaux. La ville de Vaison-la-Romaine est un site urbain de grande qualité, plusieurs sites inscrits concernent aussi bien la ville haute, la partie romaine que des quartiers récents.
-  Pour maintenir des corridors écologiques, certaines liaisons entre espaces naturels devraient être maintenues, renforcées ou recrées. Au niveau du Barroux, une liaison essentielle se fait entre le massif du Ventoux et celui des Dentelles. Vers le Crestet, c'est la relation entre les Dentelles et les collines en rive droite de l'Ouvèze qui est à préserver.

Les grands projets, enjeux paysagers à court terme

La communauté de communes du pays Vaison-Ventoux regroupe dix-sept communes des unités paysagères des collines de Vaison, de la vallée du Toulourenc et du Plan de Dieu. Un SCOT a été approuvé pour quatorze d'entre elles en 2010, dont onze comprises dans cette unité paysagère ; il prévoit de nombreux projets d'aménagement. Le territoire de l'unité est concerné par le projet de PNR du Mont Ventoux et la réserve MAB.

-  La carrière de roche dure de Vaison-la-Romaine a été étendue, sa présence reste assez peu perceptible. Au terme des trente années d'exploitation, il est prévu d'y développer une zone

artisanale. La gravière en bordure de l'Ouvèze en amont de Vaison est davantage visible.

— L'ancienne voie ferrée d'Orange à Buis-les-Baronnies offre un potentiel pour les cheminements doux, encore peu pris en compte hormis le projet de véloroute de l'Ouvèze entre Camaret- sur-Aigues et Vaison-la-Romaine.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Hôtel du Département

Rue Viala - 84909 Avignon Cedex 09